



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°19/012  
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et Monsieur CORIC, Rue Lord Louis Mountbatten – 76280 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-031 le 26/03/2019, portant sur la dépendance du domaine public située lieu-dit « la Garenne », CD 111 sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval destinée à être utilisée pour l'entretien des espaces verts à des fins personnelles.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : exploitation non économique.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une superficie de 3 900 m<sup>2</sup>  
Durée de la convention : 5 ans à compter du 01/01/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **05/04/2019**